

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 26 octobre 2020, à 18:30 heures, sans public, pour contrer la propagation du COVID-19 et située au Centre des Loisirs au 305, rue Saint-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Chantal St-Martin, conseillère
Sarah McAlden, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Réalisation complète de l'objet du règlement 553-17 à coût moindre ;
- 2) Avis de motion et dépôt du règlement 658-20 ;
- 3) Vente du lot 6 360 296

RÉSOLUTION 350.10.2020

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT 553-17 À COÛT MOINDRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 553-17 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 5 295 209 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 254 791 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 553-17 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 553-17 soit réduit de 5 550 000 \$ à 5 295 209 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658-20

Madame la conseillère, Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement n° 658-20 pour la vidange des boues des 4 étangs du site des eaux usées ;
- dépose le projet du règlement numéro n° 658-20 pour la vidange des boues des 4 étangs du site des eaux usées.

RÉSOLUTION 351.10.2020

VENTE DU LOT N° 6 360 296

ATTENDU QUE la municipalité a publié, le 23 septembre 2020, un appel d'offres pour la mise en vente d'un terrain constructible portant le n° 6 360 296 ;

ATTENDU QU'une seule offre d'achat a été déposée par « Les entreprises RTBL » le 9 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE l'ouverture de l'offre d'achat a été effectuée le 23 octobre 2020 à 10 h 05 en présence de deux (2) témoins ;

ATTENDU QUE le prix offert est de 182 000 \$;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de vendre le lot n° 6 360 296 à la compagnie « Les entreprises RTBL » au montant de 182 000 \$ et que le processus d'achat suit son cours légal.

Adopté.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Madame la mairesse, Nathacha Tessier lève l'assemblée à 18 :37.